

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 14 février 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes  
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon et  
Bernard Groulx

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, greffière

Absents : messieurs les conseillers, Normand Pigeon et Jean Fournel

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2012-02-24 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Nomination – comité Régie intermunicipale des équipements en loisirs de L'Île-Perrot;
- 7.2 Autorisation de signature – déclaration Loi sur la qualité de l'environnement;
- 7.3 Octroi de subvention – École La Perdriolle.

ADOPTÉE

**2012-02-25 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2012**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2012-02-26 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JANVIER 2011 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de janvier 2011, au montant de **324 110.21 \$**.

ADOPTÉE

2012-02-27 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2011 – APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de janvier 2011, au montant de **786 632.69 \$**.

ADOPTÉE

2012-02-28 **NOMINATION DE RESPONSABLES – COMPTE VISA DESJARDINS ET COMPTE BANCAIRE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de retirer les noms de Micheline L. Morency et Manon Bernard à titre de responsable du compte Visa Desjardins, ainsi que de tout compte bancaire détenu auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.

Que **Stéphanie Martin** et **Katherine-Erika Vincent**, soient désignées à titre de responsables du compte Visa Desjardins et de tout compte bancaire détenu auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2012-02-29 **DEMANDE DE RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Considérant que la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans.

Considérant que la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1. , de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q. c. E-2.2);

Considérant que la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale.

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur.

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

ADOPTÉE

**2012-02-30 OCTROI DE CONTRAT – EXPERTS CONSEIL – FIBRE OPTIQUE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de mandater la firme **FIBRE ZONE** au taux horaire de **90 \$** pour l'accompagnement dans la mise en place d'infrastructure de fibre optique permettant de relier par réseaux les bâtiments municipaux pour un nombre d'heures maximales de 80 heures.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-132-00-415.

ADOPTÉE

**2012-02-31 ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PAVAGE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux de pavage effectués en conformité avec la résolution numéro 2011-04-76 pour un montant subventionné de **26 565 \$**. Le tout en conformité avec les exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

**2012-02-32 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 437 aux fins de modifier les dispositions applicables au garage isolé, d'ajouter ou de modifier certaines normes applicables aux zones H-303, H-215 et H-224 et d'éliminer certaines coquilles.

**2012-02-33 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-22 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier les dispositions applicables au garage isolé, d'ajouter ou de modifier certaines normes applicables aux zones H-303, H-215 et H-224 et d'éliminer certaines coquilles;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-22 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-22 intitulé « règlement modifiant le règlement de zonage no 437.

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminée par la greffière.

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2012-02-34      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NO 440**

Madame la conseillère Danie Deschênes, donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 440 aux fins de modifier les normes relatives aux documents accompagnant une demande de permis et aux obligations minimales du requérant d'un permis ou d'un certificat d'autorisation.

**2012-02-35      PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 440-5 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 – PERMIS ET CERTIFICATS**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement no 440 afin de modifier les normes relatives aux documents accompagnant une demande de permis et aux obligations minimales du requérant d'un permis ou d'un certificat d'autorisation;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer, tel que prévu par la loi;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 440-5 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter le premier projet de règlement no **440-5** intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats no 440 aux fins modifier les normes relatives aux documents accompagnant une demande de permis et aux obligations minimales du requérant d'un permis ou d'un certificat d'autorisation ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame à la date et l'heure déterminée par la greffière et qu'à cet effet la greffière publie les avis requis;

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2012-02-36      AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 458 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES D'UNE PARTIE DU PLATEAU NOTRE-DAME**

Monsieur le conseiller Bernard Groulx, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement no 458, afin de modifier le calcul du débit maximal.

**2012-02-37**      **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE CHICANES POUR PISTES MULTIFONCTIONNELLES – TRAFFIC INNOVATION INC.**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser une dépense maximale de **9 225 \$**, plus taxes, pour l'acquisition de 3 paires de chicanes pivotantes auprès de **Traffic Innovation inc.**

Que cette dépense soit financée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-722-00-721.

ADOPTÉE

**2012-02-38**      **CONTRAT DE SERVICE AVEC AQUA-DATA INC. : INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE POUR 2012**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de conclure un contrat de service avec **Aqua-Data inc.** pour l'inspection et l'analyse annuelle 2012 des bornes d'incendie, au prix unitaire de **20 \$**, pour une somme totale de **10 000 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-413-00-443.

ADOPTÉE

**2012-02-39**      **PROLONGEMENT DE LA RUE FOREST – ÉVALUATION DES EAUX SANITAIRES**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot entend procéder à la construction d'un réseau gravitaire et d'une conduite de refoulement sanitaires, ainsi qu'à la construction de la chambre du futur poste de pompage sanitaire qui desserviront les projets résidentiels futurs sur le Plateau Notre-Dame et le secteur institutionnel futur de la rue Forest;

Considérant que les réseaux projetés sont conçus de façon à évacuer les eaux sanitaires de ces secteurs vers la Ville de Pincourt;

Considérant que la Ville de Pincourt nous a avisés qu'aucun nouvel apport sanitaire ne peut être ajouté à son réseau pour l'instant.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot reconnaisse que la construction des ouvrages sanitaires projetés dans le cadre du projet du prolongement de la rue Forest et de la construction future du Plateau Notre-Dame n'oblige en rien le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à autoriser ultérieurement les débits sanitaires s'y rattachant.

ADOPTÉE

**2012-02-40**      **OCTROI DE SUBVENTION – MARCHÉ DE LA GARE**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Marché de la Gare;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer pour l'année 2012, une subvention au **Marché de la Gare** d'une somme de **5 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-02-41**      **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION - CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer au **Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs** une subvention de **250 \$** pour le soutien d'un patineur de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la saison 2011-2012.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-02-42**      **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – ASSOCIATION DE RINGUETTE 4 CITÉS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer à l'Association de **Ringuette 4 Cités**, une subvention de **4 690 \$** pour le soutien de 27 joueuses de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la saison 2011-2012.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-02-43**      **OCTROI DE SUBVENTION – FESTIVAL DE LA S.O.U.P.E.**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de l'Association du Festival de la S.O.U.P.E.;

Considérant que ce festival se déroulera sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'octroyer une subvention au **Festival de la S.O.U.P.E.** de Vaudreuil-Soulanges d'une somme de **1 580 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2012-02-44 **RESSOURCES HUMAINES : SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – CSN : AUTORISATION DE SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE 2012-01, 2012-02 ET 2012-03**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser Katherine-Erika Vincent, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot – CSN, les lettres d'entente suivantes :

**2012-01** : Modification de l'article 6.0 – Travail à forfait;

**2012-02** : Modification de l'horaire de travail – secrétaire aux Services communautaires;

**2012-03** : Ajout du poste de Journalier général aux travaux publics et services communautaires.

ADOPTÉE

2012-02-45 **EMBAUCHE DE PERSONNEL – JOURNALIER GÉNÉRAL AUX TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'embaucher monsieur **Sylvain Dupré** au poste de journalier général aux Travaux publics et Services communautaires, rétroactivement du 6 février 2012, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2012-02-46 **AUTORISATION D'UN STAGE EN TECHNIQUE DE LA DOCUMENTATION**

Considérant que dans le cadre du programme de Technique de la documentation, les étudiants doivent effectuer un stage de 105 heures en milieu de travail;

Considérant la demande de madame **Samantha Touchette**, étudiante dans cette discipline, à l'effet d'effectuer son stage à la Ville et qu'il serait avantageux pour la Bibliothèque Marie-Uguay d'accueillir une stagiaire en technique de la documentation.

Considérant que ce stage ne comporte aucuns frais.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que le Conseil autorise le stage de madame **Samantha Touchette**, pour une durée de 105 heures, à raison de 3 jours semaine répartis sur 5 semaines, du lundi au mercredi, débutant à la mi-mars jusqu'à la fin avril 2012.

Que la supervision du stage soit effectuée par Guylaine Lauzon, responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE

2012-02-47 **OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'ENSEMBLE VOCAL LES ENCHANTEURS INC.**

Considérant que la ville a reçu une demande d'aide financière de l'ensemble vocal Les Enchanteurs inc. afin de contribuer à la réalisation de leur concert de fin de saison;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les Compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer une subvention à l'ensemble vocal **Les Enchanteurs inc.** d'une somme de **100 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2012-02-48 **NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Considérant que depuis le 6 février 2012, le poste de directrice générale est vacant;

Considérant que le conseil a décidé de procéder à une certaine réorganisation au sein de l'administration.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de nommer madame **Katherine-Erika Vincent** à titre de directrice générale de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Que cette nomination s'ajoute à ses fonctions de greffière.

Que madame Katherine-Erika Vincent entrera en poste à compter du 14 février 2012.

Que le Conseil autorise la Mairesse à signer pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, une entente de travail.

ADOPTÉE

2012-02-49 **OCTROI DE MANDAT – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – DUNTON RAINVILLE**

Considérant qu'un citoyen a fait une demande de révision du rôle d'évaluation de la valeur de sa propriété au Tribunal administratif du Québec (TAQ);

Considérant que dans ce dossier devant le TAQ, il sera question de points de droit;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu que la Ville mandate Me Patrice Gladu, de l'étude **Dunton Rainville**, avocats pour représenter la Ville dans le dossier SAI-M-176758-1010 auprès du Tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉE

**2012-02-50      RÉSERVES POUR FINS MUNICIPALES – LOT 2 069 227**

Considérant que la Ville peut procéder à l'acquisition d'immeuble pour toute fin municipale conformément aux dispositions de la *Loi sur les Cités et villes*;

Considérant que la Ville est autorisée à imposer une réserve pour fins publiques municipales dans le but de lui permettre de planifier, de façon adéquate, les démarches nécessaires pouvant mener ultimement à l'acquisition de certains immeubles, et ce, en vertu des dispositions spécifiques de la *Loi sur l'expropriation*.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville impose une réserve pour fins publiques sur l'immeuble suivant : lot numéro 2 069 227, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Que cette réserve pour fins publiques est imposée à des fins municipales, plus particulièrement afin de permettre l'exploitation d'une marina.

Que la Ville autorise ses procureurs l'étude Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés à procéder à la signification et la publication d'avis d'imposition de réserve pour les fins ci-devant mentionnées, à l'encontre de l'immeuble précédemment décrit, laquelle réserve sera imposée pour une période initiale de 2 ans avec la possibilité de renouveler ladite réserve pour une période additionnelle de 2 ans advenant son expiration, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'expropriation*.

ADOPTÉE

**2012-02-51      ACHAT DE BILLETS – AGAIP – ACTIVITÉ DU MOIS DE FÉVRIER 2012**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité du mois de février de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 15 février prochain, au coût total de 90 \$, messieurs les conseillers, Normand Pigeon et Daniel Lauzon sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2012-02-52      NOMINATION – COMITÉ RÉGIE INTERMUNICIPALE DES ÉQUIPEMENTS EN LOISIR DE L'ÎLE PERROT**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de nommer, en plus de la mairesse, le conseiller Sylvain Lemire comme représentant de la Ville auprès de la Régie intermunicipale des équipements en loisir de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2012-02-53 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉCLARATION LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la greffière, Katherine-Erika Vincent, à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* y compris l'attestation d'exactitude, dans le cadre de la demande d'autorisation pour l'ouverture de la rue Forest.

ADOPTÉE

2012-02-54 **OCTROI DE SUBVENTION – ÉCOLE LA PERDRIOLLE**

Considérant que la ville a reçu une demande de l'école La Perdriolle aux fins de contribuer au projet d'embellissement de la cour d'école;

Considérant que les modules existants sont désuets et dangereux;

Considérant que plusieurs élèves fréquentant cette institution sont résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer à l'école **La Perdriolle** une subvention d'une somme de **2 500 \$**, afin de contribuer à la mise à niveau de leur parc-école.

Que cette dépense soit puisée dans le fond jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

Rapport du mois de janvier 2012 de la Gestion du territoire;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2012-02-55 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h12.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Katherine-Erika Vincent  
Directrice générale

/vc

\*\*\*\*\*